

COMPTE RENDU - PROCÈS-VERBAL DE
LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 AVRIL 2023

Nombre de Conseillers en exercice	: 29
" " présents	: 21
" " ayant donné pouvoir	: 05
" " votants	: 26

Date de la convocation : 6 avril 2023

PRÉSENTS : M. SAILLARD, Maire ; M. DUSSOUILLEZ, Mme MARTIN, M. PERNOT, M. GRENIER, Mme DELACROIX, M. TISSOT, M. BONJOUR, M. CUSENIER, M. VUILLERMOZ, Mme RIGOLET, M. VUILLEMIN, Mme GIROD, M. OLIVIER, Mme ROYET, Mme ROUSSEL, M. LOMBART, M. BINDA, M. MIGNOTTE, M. CUEVAS, Mme VERNIER-THIEMARD.

EXCUSÉS : Mme BAILLY donne pouvoir à Mme MARTIN ; Mme BENOIT donne pouvoir à M. SAILLARD ; Mme DAVID ROUSSEAU donne pouvoir à Mme DELACROIX ; Mme TBATOU donne pouvoir à M. DUSSOUILLEZ ; Mme FILIPPI ; M. POUX donne pouvoir à M. GRENIER ; Mme DOUARD ; Mme LACROIX.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Alexandra ROUSSEL

X X X X X

Le Conseil Municipal s'est réuni à 19 heures 30 sous la présidence de M. Guy Saillard, Maire.

M. le Maire.- Bonsoir à toutes et à tous.

Vous avez reçu la convocation à ce Conseil municipal en temps et en heure pour ce conseil. Vous avez également reçu l'ordre du jour, que je vous demande d'approuver.

On a eu du nouveau concernant certains dossiers donc je vais vous en parler tout à l'heure. Il va falloir qu'on redélibère sur des subventions, elles nous sont attribuées mais Monsieur le Préfet veut qu'on redélibère, alors qu'on a déjà délibéré mais on ne va pas le contrarier.

Adoption de l'ordre du jour

Je vous demande d'adopter l'ordre du jour.

Adoption du procès-verbal de la séance du 28 février 2023

Vous avez reçu également le compte-rendu du précédent Conseil municipal du 28 février 2023, qui vous a été adressé par mail le 20 mars 2023.

Y a-t-il des remarques sur ce compte-rendu ? (*Néant*).

Non.

Bravo Angélique ! Afin de réaliser quelques économies, il y a une sténotypiste qui venait et qui prenait en sténo avec un appareil. Donc maintenant on enregistre nous-même le conseil et c'est Angélique qui va s'isoler et qui nous fait les comptes rendus. Ce qui fera une économie substantielle pour la collectivité. Parce que la sténotypiste n'est pas gratuite.

Je considère qu'il est adopté à l'unanimité.

Mme Alexandra Roussel est nommée secrétaire de séance.

Les personnes excusées sont :

Mme Ghislaine BENOIT me donne pouvoir,

Mme Arielle BAILLY donne pouvoir à Mme Annelise MARTIN, qui devrait nous rejoindre quand elle aura fermé son magasin.

Mme Catherine DAVID ROUSSEAU est à Paris avec le Conseil Municipal des Enfants et donne pouvoir à Mme Véronique DELACROIX,

Mme Rahma TBATOU donne pouvoir à M. David DUSSOUILLEZ,

M. Victor POUX, qui est également à Paris avec le Conseil municipal des Enfants, donne pouvoir à M. Pascal GRENIER.

Mme Brigitte FILIPPI est excusée. Elle n'a pas eu le temps de faire un pouvoir.

Informations diverses

La commission permanente du Conseil Départemental a décidé l'attribution de subventions au titre de la Dotation Relance Jura concernant :

L'aménagement d'une piste de pumptrack à proximité du stade des Louaitaux

Montant H.T. de la dépense subventionnable : 99 897 €

Montant de la subvention accordée : 33 300 € du Conseil Départemental et 29 000 € de l'État.

La fourniture et la pose d'un préau au centre aéré, pour que les gamins mangent à l'extérieur.

Montant H.T. de la dépense subventionnable : 16 858 €

Montant de la subvention accordée : 5 620 €

J'ai plusieurs remerciements à vous communiquer :

La Société d'Histoire Naturelle remercie la municipalité pour la subvention de fonctionnement attribuée et pour la mise à disposition de la salle de l'Espace Associatif.

Le Club Rando remercie les membres du Conseil municipal pour l'attribution de la subvention de fonctionnement attribuée pour l'année 2023.

L'Aïkido Club de Champagnole exprime sa reconnaissance à la municipalité pour l'attribution de la subvention de fonctionnement pour l'année 2023. Cette somme sera allouée à l'achat de matériel qui permettra à l'association de pratiquer leur art martial dans les meilleures conditions.

Décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations du Conseil municipal

Vous avez reçu également les décisions prises par le Maire dans le cadre de la délégation.

Il s'agit de l'arrêté des tarifs minimums des ventes directes de bois de chauffage. Parce qu'on les mettait à vendre aux enchères, mais il faut prendre une décision car ce sont des petites sommes. C'est du bois de chauffage qui est fait par les employés de la ville et qui est vendu aux enchères par Flavien. On en vend environ pour 5 000 € par an, par lot de 5 ou 10 stères.

Autrement, les autres ce sont des renoncations aux droits de préemption.

Mme Delacroix.- Justement à ce sujet, j'ai regardé. Pour Monsieur Bouillier, je ne sais pas combien de fois son nom est repris avec la même référence cadastrale, c'est normal ? Il est repris au moins 10 fois !

M. le Maire.- Oui parce que ça concerne l'ancienne gendarmerie. Ce Monsieur avait plusieurs appartements, qu'il vend. Donc c'est par appartement, c'est normal. Il était propriétaire de 3 appartements. C'est la même section cadastrale. Oui parce que non seulement il y a les appartements mais il y a aussi les 3 millièmes d'un bout de couloir ou chose comme ça. Donc tout est vraiment détaillé et c'est pour cette raison que M. Bouillier apparaît énormément. Ce sont les appartements de l'ancienne gendarmerie, 16 Ter rue Paul Cretin.

0. Subventions D.E.T.R.

M. le Maire.- « Par délibération en date du 15 décembre 2022, le Conseil municipal avait approuvé les demandes de subventions au titre de la D.E.T.R. 2023.

Par courrier reçu hier en mairie, Monsieur le Préfet du Jura a informé de l'attribution des subventions suivantes :

		Attribution D.E.T.R.	
Opération	Montant	Taux	En Euros
Aménagement d'une piste de pumptrack	99 896.00 €	30 %	29 969 €
Travaux de renouvellement de conduites d'eau potable	99 700.00 €	30 %	29 910 €
Création d'une réserve d'eau pluviale dans l'ancien château d'eau	27 489.00 €	30 %	8 247 €
Travaux d'amélioration de performance énergétique des bâtiments communaux	36 626.00 €	30 %	10 988 €

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver les plans de financements de ces opérations. »

Pour l'aménagement de la piste de pumptrack, on avait la ComCom aussi, donc on finit à 80 % de subventions. On a fait une bonne affaire.

Pour les travaux de renouvellement des conduites d'eau potable, on fait tous les ans, on met 100 000 € pour l'amélioration du réseau d'eau potable. Vu que c'était éligible, on avait demandé une subvention.

Pour la création d'une réserve d'eau pluviale dans l'ancien château d'eau. On en avait déjà parlé, vous savez c'est sur l'ancien château d'eau qui est au carrefour de la Queue, en montant Equevillon. On va récupérer l'eau de pluie qui tombe dessus, qui ira directement dans le château d'eau. Comme c'est de l'eau de pluie que l'on récupère, on pourra l'utiliser pour nos arrosages même en période de restriction totale, étant donné que c'est de l'eau récupérée. Comme quelqu'un qui aurait un récupérateur d'eau de pluie chez lui. Nous n'aurons pas à puiser dans une nappe phréatique donc on utilisera cette eau gratuite. Quoique celle de la nappe phréatique ne nous coûte pas cher, juste un peu d'électricité.

Mme Delacroix. – Ça sera opérationnel pour cet été le château d'eau ?

M. le Maire.- Oui c'est en travaux en ce moment.

Mme Delacroix. –Donc l'eau commence à être récupérée ?

M. Delfau.- À partir de la semaine prochaine.

Mme Delacroix. – Donc il faut qu'il pleuve à partir de la semaine prochaine.

M. le Maire.- Il reste quand même un peu d'eau au fond, qui date d'il y a longtemps mais qui est tout à fait utilisable pour arroser les fleurs. C'est l'ancien château d'eau de Champagnole qui faisait 650 m³, qui était trop petit. Et c'est là qu'ils ont refait notre château d'eau qui est en montant Equevillon, qui est beaucoup plus gros. Il date des années 1970, il était resté là. Donc le camion Unimog qui a la bouille d'arrosage dessus, ira se ravitailler là-bas. Ce n'était pas des travaux non plus très conséquents.

Mme Girod.- On a la contenance ?

M. le Maire.- 650 mètres cubes.

On va en capter à peu près 600 par an. Considérant qu'il fait 400 m², qu'à Champagnole, il tombe en moyenne 1m50 d'eau par an. Normalement, je dis bien normalement, on doit récupérer environ 600 m³ d'eau par an. Ce qui subvient car il faut 3m³ par jour.

M. Vuillermoz.- Sauf erreur de ma part, la mairie d'Equevillon avait aussi la possibilité de la récupérer ?

M. le Maire.- Exact. Comme c'est sur le territoire de la commune d'Equevillon, et que c'est sur une parcelle qui appartient à la commune d'Equevillon, alors je ne sais pas les arrangements qu'il y a eu à l'époque, on n'a pas retrouvé de papier. Mais j'en ai parlé au Maire d'Equevillon qui était tout à fait d'accord et je lui ai proposé que s'il avait besoin d'un peu d'eau, il pouvait y aller également, on aura largement ce qu'il nous faut. Donc on a reçu également une subvention de 30 % de la D.E.T.R.

Ce qui m'embête le plus, on n'a pas eu de réponse sur le plus gros dossier, c'est sur la halle. Pour ce dossier, on a aussi demandé une subvention D.E.T.R.

M. Pernot.- Il y a une commission bientôt ?

M. le Maire.- J'espère !

Le courrier du Préfet est arrivé hier et nous demande de délibérer pour donner notre accord pour prendre ces subventions. C'est pour cette raison que c'est rajouté au conseil municipal. Si vous voulez dire non, vous pouvez. Ça me peinerait. C'était le point sur les subventions.

Avez-vous d'autres questions concernant ces chantiers ?

M. le Président, je vous remercie on a parlé de tes subventions avant que tu arrives et pour le pumtrack, on sera subventionné à 80 %.

M. Pernot.- C'est pour ça que je suis arrivé en retard ! Par humilité.

Avez-vous des questions ? Je vous demande d'approuver ce tableau afin que l'on renvoie une délibération à Monsieur le Préfet.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? (*Néant*).

Je vous remercie.

Sécurité, Personnel et Communication et je donne la parole à M. David Dussouillez.

PREMIÈRE COMMISSION : SÉCURITÉ, PERSONNEL ET COMMUNICATION

1. Modification du tableau des effectifs

M. Dussouillez. - « Merci. Régulièrement en cours d'année, le tableau des effectifs du personnel communal doit être modifié pour tenir compte de l'évolution des carrières des agents et des besoins de la collectivité dans l'organisation de ses services.

La modification proposée est la suivante :

SERVICE	EMPLOI SUPPRIMÉ	EMPLOI CRÉÉ
BIBLIOTHÈQUE	Adjoint Administratif Territorial (17.5/35 ^{ème}) au 01/07/2023	Adjoint administratif Principal de 2ème classe (17.5/35 ^{ème}) au 01/07/2023
	Adjoint Administratif Territorial (17.5/35 ^{ème}) au 01/05/2023	Adjoint administratif Principal de 2ème classe (17.5/35 ^{ème}) au 01/05/2023
SECRÉTARIAT GÉNÉRAL	Adjoint Administratif Territorial (35/35 ^{ème}) au 01/07/2023	Adjoint administratif Principal de 2ème classe (35/35 ^{ème}) au 01/07/2023
CHAMPA'LOISIRS	Adjoint d'Animation Territorial (35/35 ^{ème}) au 01/05/2023	Adjoint d'animation Principal de 2ème classe (35/35 ^{ème}) au 01/05/2023
	Adjoint technique Territorial (28/35 ^{ème}) au 01/05/2023	Adjoint technique Principal de 2ème classe (28/35 ^{ème}) au 01/05/2023
RESTAURANT MUNICIPAL	Adjoint technique Territorial (35/35 ^{ème}) au 01/05/2023	Adjoint technique Principal de 2ème classe (35/35 ^{ème}) au 01/05/2023
	Adjoint technique Territorial (35/35 ^{ème}) au 01/05/2023	Adjoint technique Principal de 2ème classe (35/35 ^{ème}) au 01/05/2023
	Adjoint technique Principal de 2ème classe (35/35 ^{ème}) au 01/05/2023	Adjoint technique Principal de 1ère classe (35/35 ^{ème}) au 01/05/2023
ATELIERS MUNICIPAUX	Adjoint Technique Principal de 2ème classe (35/35 ^{ème}) au 01/05/2023	Adjoint technique Principal de 1ère classe (35/35 ^{ème}) au 01/05/2023
	Adjoint Technique Principal de 2ème classe (35/35 ^{ème}) au 01/05/2023	Adjoint technique Principal de 1ère classe (35/35 ^{ème}) au 01/05/2023
	Adjoint technique Principal de 1ère classe (35/35 ^{ème}) au 01/05/2023	Agent de Maîtrise (35/35 ^{ème}) au 01/05/2023
ÉCOLE MATERNELLE VALENTENOUZE	Adjoint Technique Principal de 2ème classe (35/35 ^{ème}) au 01/05/2023	Adjoint technique Principal de 1ère classe (35/35 ^{ème}) au 01/05/2023
ÉCOLES ET BÂTIMENTS	Adjoint Technique Territorial Contrat à Durée Déterminée (35/35 ^{ème}) au 01/05/2023	Adjoint Technique Territorial Contrat à Durée Indéterminée (35/35 ^{ème}) au 01/05/2023

Les membres de la commission Sécurité, Personnel et Communication, réunis le 4 avril dernier ont émis un avis favorable.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver cette modification du tableau des effectifs, selon les conditions et date susvisées. »

Y a-t-il des questions ?

M. le Maire. – Je vais peut-être apporter quelques précisions.

Passer d'adjoint administratif territorial à adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, c'est du domaine de la commune, c'est dans la suite logique des carrières des agents, si ça se passe bien, s'il n'y a pas de souci. Que ce soit en administratif ou en technique, ils passent adjoint technique principal de 2^{ème} classe. Ensuite, les adjoints techniques principaux de 1^{ère} classe, c'est différent, ils sont juste en dessous, ce sont ceux qui ont un travail un peu spécifique. Par exemple, un menuisier, un électricien, etc. C'est quelqu'un qui a donc des responsabilités. Agent de maîtrise ça dépend du Centre de Gestion. On propose et donc à partir du moment où on propose que quelqu'un passe agent de maîtrise, c'est pour qu'il occupe un poste d'agent de maîtrise. Je vous rappelle, agent de maîtrise, c'est un chef d'équipe. Donc il doit avoir des agents sous ses ordres et encadrer une équipe. Donc là il se trouve que c'est quelqu'un qui prend un poste d'agent de maîtrise, donc il mérite de passer agent de maîtrise. Et cela a été approuvé par le Centre de Gestion.

Ensuite, le dernier, écoles et bâtiments : on n'a pas le droit d'embaucher en CDI directement. Le Président Macron, quand il avait été élu, avait dit qu'il voulait changer cette loi. Car maintenant, quelqu'un qui rentre est en CDD, obligatoirement soit en CDD soit comme fonctionnaire stagiaire ou il y a d'autres possibilités. Et donc pour passer de CDD à CDI, il faut 6 ans. C'est la loi. Mais après 6 ans de CDD, on est tenu de les passer en CDI. C'est un peu logique, si on les a gardé 6 ans en CDD, c'est qu'il n'y a pas de problème avec eux, ça se passe bien.

Le Président, lors de son premier mandat, avait annoncé que c'était quelque chose à changer, qu'il fallait réduire la période de CDD. Oui car vous avez des personnes en CDD, qui veulent bâtir, et la banque ne prête pas car elles sont en CDD. Malgré une attestation, la banque ne veut pas. Donc voilà pourquoi on ne peut pas donner des CDI à nos CDD comme ça. Mais dès qu'ils arrivent à leurs 6 ans, ils passent en CDI car je le répète, ça se passait bien.

Mme Delacroix. - Et pourquoi il n'est pas nommé stagiaire celui-là alors ?

M. le Maire. - Parce qu'il y a certaines personnes qui ont fait une carrière à l'extérieur de la commune, qui ont de nombreuses années dans le privé. Ils ont tout intérêt à finir leur carrière dans le privé plutôt que d'avoir un bout de carrière dans le privé et un bout de carrière en public. Quand on arrive à la retraite, c'est ce qui m'est arrivé à moi, j'avais des années dans le public mais j'avais aussi des années dans le privé. On est un peu pénalisé de partout.

Et quand un agent de la commune est malade, s'il est sous le régime privé, il est sous le régime de la Sécurité Sociale. Et s'il est sous le régime public, c'est la commune qui paye ses arrêts de travail et qui paye également le remplaçant. Au bout d'un moment, ça commence à faire de l'argent. C'est pour cette raison, que je ne suis pas toujours enclin à stagiairiser et à mettre tout le monde fonctionnaire. C'est une réalité, une aberration du système,

une de plus. Mais c'est comme cela. N'est-ce pas Monsieur le Président du Centre de Gestion ? Voilà aussi la raison.

M. Pernot.- C'est vrai, je crois qu'il faudra pour l'avenir avoir une réflexion sur le statut de fonctionnaire. Parce que c'est vrai qu'aujourd'hui, pratiquement tous les recrutements se font hors statut de fonctionnaire. Les jeunes qui rentrent peuvent être fonctionnaires car ils intègrent une grille qui fait qu'ils ont des salaires de départ relativement faibles donc ils ne veulent pas de ça. Ils préfèrent un contrat sur lequel on discute le salaire plus librement. Et derrière, le statut de fonctionnaire a ses pesanteurs si je puis dire, qui fait que les élus préfèrent aussi pour des raisons par exemple énoncées par Guy, voir le personnel recruter dans le cadre d'un contrat privé.

La vraie question est de savoir à quoi sert le statut de fonctionnaire ? Si le statut de fonctionnaire sert, et c'est ce qu'il est pour moi, à protéger le fonctionnaire dans sa démarche de travail pour justement ne pas subir une pression trop importante des élus ou une pression trop importante des administrés et lui laisser donc son libre arbitre pour travailler de la meilleure des manières. Alors le statut de fonctionnaire a toute son utilité. Mais alors, si vous partez de ce principe là, sur quel poste vous envisagez le statut de fonctionnaire ? Vous comprenez bien, le jardinier de la ville et je n'ai rien contre les jardiniers de la ville, bien évidemment. Enfin le jardinier dans la fonction publique on va dire, pas celui de la ville parce qu'après on va dire que je le vise. Est-il normal qu'il soit fonctionnaire ? Qui le menace s'il fait bien son travail ? Vous voyez ce que je veux dire. La personne qui est, par exemple, Directeur général des services, c'est autre chose puisqu'il peut subir des pressions pour des ventes de terrains, pour un certain nombre de points. Donc elle doit pouvoir être en situation de dire non en toute liberté. Elle doit pouvoir par exemple, conseiller le Maire, lui dire non par exemple, s'il dépasse la fonction qui est la sienne ou ses droits. Là que l'on protège ces gens-là, je trouve ça normal. Par contre, il y a plein de fonctions qui à mon avis, où le statut de fonctionnaire ne s'impose pas. C'est ce qui fait qu'il y a cette évolution actuelle, me semble-t-il.

M. le Maire.- Il y a même un autre point. Tu as soulevé le problème du salaire. Maintenant dans la fonction publique territoriale, ou d'État, vu que c'est les mêmes grilles. Avant il y avait une catégorie D, qui a disparu depuis fort longtemps. Maintenant c'est la catégorie C qui est la plus basse. Elle est en train de se faire « manger » par le SMIC. Et maintenant jusqu'au 7^{ème} échelon, on est obligé de payer plus que ce qu'ils devraient avoir. Parce que si jamais c'était ça, ils seraient en dessous du SMIC. Oui la fonction publique, c'est ça. Alors nommer quelqu'un fonctionnaire, je ne sais pas si c'est un cadeau. D'autant plus qu'avec le RIFSEEP, on est relativement ficelé au niveau des primes. Alors comme l'a dit Clément, si vous traitez avec quelqu'un qui a une valeur pour un poste en CDD, vous pouvez discuter salaire plus librement, autrement vous ne pouvez même pas.

Mme Girod.- En plus de ça, les retraites ne sont calculées que sur le salaire de base.

M. le Maire.- Le salaire de fonctionnaire, ce n'est plus ce que c'était. Je reconnais quand je suis rentré dans la fonction publique il y a plus de 40 ans, ça a eu payer.

Mme Delacroix.- En fait, j'ai rebondi car tu parlais de précarité. C'est pour cette raison que j'ai posé la question pourquoi il est en CDD ? C'est juste parce que tu avais évoqué ceci.

M. le Maire.- Oui c'est un souci de précarité, et je souhaiterais qu'on puisse revenir à 2 ans, comme 2 ans de CDD, qu'on puisse passer les gens en CDI. Mais on n'a pas le droit.

Alors on a du mal à recruter, il ne faut pas trop chercher pourquoi non plus. Ça devient compliqué, surtout quand tu as les sirènes suisses qui klaxonnent, je vous garantis ce ne sont pas des salaires suisses là.

Je voulais vous donner ces explications, surtout ce que ce soir, nous n'avons pas un ordre du jour extrêmement chargé donc on peut donner un peu plus d'explications sur ce dossier.

M. Dussouillez. – Alors sur cette modification du tableau des effectifs, y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?

(Unanimité).

Merci.

M. le Maire. – Merci David. Ensuite Développement Culturel, Madame Annelise Martin.

DEUXIÈME COMMISSION : DÉVELOPPEMENT CULTUREL

2. Subvention festival « Dé-Lire en Revermont »

Mme Martin. – « L'association « Lire au cœur du Jura » a été créée en 2018. Elle a pour vocation de promouvoir des manifestations culturelles autour de la littérature et de la lecture à voix haute, pour tous et par tous.

Elle est organisatrice du Festival Dé-Lire en Revermont, initialement ancré sur le territoire de la Communauté de Communes Arbois, Poligny, Salins Cœur du Jura. Le festival a lieu courant mai-juin et a connu, en 2022, sa 6^{ème} édition. Une commune hôtesse différente chaque année accueille le festival mais des animations se répartissent sur plusieurs communes et en différents lieux : rencontres avec des auteurs et illustrateurs, balades littéraires, ateliers d'écriture, ateliers d'illustration...

« Lire au cœur du Jura » inclut d'autres partenaires (collectivités, écoles, médiathèques, librairies, ...) et s'appuie généralement sur une association locale du bourg hôte pour l'aider dans l'organisation.

La mairie de Champagnole a été sollicitée pour contribuer à élargir le rayonnement de ce festival et accueillir des animations.

Une aide financière de 500,00 € est proposée.

Les membres de la commission Développement Culturel, réunis le 3 avril dernier ont émis un avis favorable.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver cette subvention de 500 € à l'association « Lire au cœur du Jura » et d'autoriser le Maire à signer toutes les pièces nécessaires. »

Y a-t-il des questions ? *(Néant).*

Y a-t-il des votes contre ?

Y a-t-il des abstentions ?

(Unanimité).

Je vous remercie.

CINQUIÈME COMMISSION : URBANISME, TRAVAUX ET HABITAT

3. Vente de terrain rue de la Fontenette : modification

M. le Maire.- « Par délibération en date du 19 mai 2022, le Conseil municipal a approuvé la cession à Monsieur Hasan KUTLU d'une partie de la parcelle Section BE n° 120 située rue de la Fontenette au prix de 9.50 € HT le m².

Or, il convient de modifier le nom de l'acquéreur.

L'acquéreur du terrain est la SARL MAISON ECOBOIS, 3 rue En Bourboyons 21850 Saint Apollinaire.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver la modification de l'acquéreur de cette parcelle dans les conditions énoncées et d'autoriser le Maire ou son représentant habilité à cet effet à signer toutes les pièces nécessaires. »

C'est pour donner l'accès direct à la parcelle sur le chemin de la Fontenette. Parce que la petite parcelle de 115 m² appartient à la commune de Champagnole, donc on la vend au propriétaire riverain. C'est la parcelle où il s'est fait 5 maisons assez proches des unes des autres, sur la route de Crotenay. L'ancienne maison Roux, en face de l'ancienne maison Picaud. On vend à M. Hasan KUTLU donc il faut redélibérer pour une question de nom d'acquéreur, à la SARL MAISON ECOBOIS à Saint Apollinaire. Je veux bien, je ne suis pas contre. C'est Monsieur Hasan KUTLU qui est propriétaire de la société Maison Ecobois. Donc il veut faire au nom de la société plutôt qu'en son nom propre. Je n'y vois aucun inconvénient. C'est au même prix et même surface que ce qu'il était prévu.

M. Pernot.- Par contre il faut lui donner une médaille à ce garçon ! Il nous fait 4 maisons de plus, sans consommer, officiellement par rapport au quota de terre quand on expose pour les 10 ans à venir, en consommant zéro. Puisqu'elle était déjà artificialisée sa maison.

M. le Maire.- Y en a qui ne font pas pareil, dans les communes alentours.

M. Pernot.- Ah ça ! C'est pour ça que je parle de médaille !

M. le Maire.- J'invite le Président de la Communauté de communes à surveiller ceux qui auront mangé du terrain. J'ai encore vu arriver un permis de construire et il n'y a pas de loi, tant qu'on n'a pas fait le Plan de Développement Durable du PLUI, il n'y a pas de loi qui empêche de refuser ces permis de construire. J'ai encore vu un permis de construire arriver sur Andelot, 2 maisons sur 5 600 m², ça sera dans leur quota et il n'y aura plus rien pour eux, et c'est tout.

J'ai prévenu les Maires de toutes les communes, j'ai insisté lourdement pour ceux qui étaient au Conseil communautaire et à la conférence des Maires, j'ai insisté, j'ai été clair. Ceux qui n'ont pas compris, n'ont pas compris. J'y veille mais il risque d'y avoir des retours de bâton.

M. Pernot.- Il faut que l'on soit particulièrement vigilant, c'est pour ça qu'il faut que le Conseil municipal soit bien sensibilisé au fait que la démarche de M. Hasan KUTLU est vertueuse, même si je ne pense pas qu'il se soit appliqué de cette manière à cause de cela. Mais force est de constater aujourd'hui que l'on a des demandes, tu parles d'Andelot mais on aura sûrement aussi sur la ville de Champagnole.

M. le Maire.- Il me semble que c'est Andelot, je suis plus tout à fait sûr parce que j'en ai vu d'autres.

M. Pernot.- C'est possible. Mais par exemple, ce matin, j'ai reçu nos amis du Chalet de Cerniébaud pour un projet d'extension qui concernera pas loin d'un hectare. Je leur ai dit que pour l'instant, je bloquais le dossier. Parce qu'un hectare sur Cerniébaud, le quota est largement mangé. J'en ai parlé pas plus tard qu'hier au Préfet lors d'une réunion de travail sur un autre dossier, je ne sais pas comment ça va s'organiser tout ça. On parle de l'artificialisation des sols, mais il va falloir que les gens qui ont voté ces lois s'interrogent sur les conséquences, les effets collatéraux de ce qu'ils ont voté.

M. Tissot.- Ça va mal finir.

M. Grenier.- Le PLUI est conclu sur le secteur ?

M. le Maire.- Non.

M. Pernot.- Non. Par contre, le processus est activé depuis le 1^{er} janvier 2021. Donc il est clair que les Maires doivent bien avoir conscience que lorsque l'on fera le PLUI, on va intégrer la consommation des terrains depuis le 1^{er} décembre 2021.

M. Grenier.- Parce que moi j'ai assisté au rendu du PLUI du Grandvaux, il y a quelques semaines, quelques mois en arrière, et la tendance est à zéro permis de construire dans les villages, ramener un peu de logement sur St Laurent et obliger les communes à acheter s'il le faut toutes les maisons vieillissantes ou en mauvais état ou inoccupées. Le Maire du Lac des Rouges Truites avait 22 demandes de terrain et il a obtenu zéro permis de construire.

M. le Maire.- On n'en est pas là. L'artificialisation risque de peut-être bouger, mais pour l'instant c'est ce qui est appliqué. Construction d'une maison, ils considèrent que toute la parcelle sur laquelle elle se trouve est artificialisée. C'est une bêtise énorme. Donc ça signifie qu'il faut refaire des découpages pour que les maisons se construisent sur les parcelles les plus petites possibles. Ou qu'il y ait une zone aedificandi et non aedificandi comme on dit, sur cette parcelle-là afin que ce soit clair. Mais quand je vois arriver des permis de construire une maison sur une parcelle de 4 000 m², quand on compte d'une manière aussi brute, ça fait 4 000 m². Sachant que 80 hectares pour 10 ans pour toute la Communauté de communes, vous vous rendez compte. Là c'est 5 600 m² pour 2 maisons donc ça fait un demi hectare pour 2 maisons. Donc 4 maisons, un hectare, pour 10 ans, il y a 80 hectares, 320 maisons pour 10 ans. Diviser par 10 c'est égal à 32 maisons sur toute notre Communauté de communes par an.

M. Pernot.- Et il y a les entreprises.

M. Tissot.- Oui, il y a les entreprises, c'est ça le problème.

M. Pernot.- Sans compter les entreprises. C'est de la folie !

M. le Maire.- Sans compter les entreprises. J'étais parti sur 50 hectares. 5 hectares, 20 maisons par an. Fini !

Actuellement, il en faut plus de 20 pour Champagnole en moyenne.

C'est pour ça je vais dire aux Maires en les narguant, ça signifie que comme moi je les prends, vous vous n'avez plus rien. Pour les agacer un peu, faire de la promo. Mais ils n'ont pas compris, il y en a qui n'ont pas compris. Ça continue. Parce que je les vois dans le cadre des avis d'assainissement, j'ai demandé à celui qui s'occupe des avis d'assainissement de vérifier tout cela et de me dire. Mais le service instructeur dit qu'ils n'ont pas d'arme. Par contre, quand on aura fait le Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), on pourra le fixer, ça sera sûrement pour octobre. Voilà et ça bloquera.

On a un peu débordé, c'est pour faire suite à la remarque de Clément.

C'est donc 5 maisons qu'il a fait sur une parcelle déjà artificialisée, donc ça ne compte pas.

Voilà pour le changement de nom, je mets au vote.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Unanimité).

Merci.

4. Accessibilité des arrêts de bus : plan de financement

M. le Maire.- « Il est nécessaire de réaliser des travaux de mise en conformité et mise en accessibilité aux personnes à mobilité réduite de plusieurs points routiers :

Arrêts de bus « Gare », « Oppidum », « Prost-Chalet », « Lycée PEV », « Collège Louataux »

La Région prendra en charge une partie significative des études et des travaux qui concernent l'emprise principale des quais, la commune restant en charge des travaux des trottoirs environnants.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver l'opération de mise en accessibilité des arrêts routiers ainsi que les études afférentes, d'approuver le plan de financement prévisionnel, d'autoriser le Maire à solliciter une subvention de la Région et à signer la convention de financement correspondante, de solliciter une subvention DETR sur la part des travaux qui incombe à la commune et à prendre en autofinancement la part restante ; vous voudrez bien autoriser le Maire à signer tous documents relatifs à cette opération. »

C'est une obligation de par la loi.

La partie arrêt de bus en lui-même est prise en charge par la Région parce que c'est la Région qui a la compétence. Par contre, il y a ce qu'on appelle des rampants. Parce que si on change la hauteur de l'arrêt de bus, il est généralement sur un trottoir, donc si on remonte l'arrêt de bus, on ne fait pas une marche, autrement il n'est plus accessible. Donc il faut faire des rampants, qui sont à notre charge. Donc il est demandé de bien vouloir approuver cette opération. On va regarder dans le détail après. Mais il est demandé d'approuver le plan de financement prévisionnel.

Il y a un budget global de 94 498 €, ce n'est pas rien. La commune va demander 12 % de D.E.T.R., la Région prend 57 % qui sont obligatoires chez eux, et il restera 31 % d'autofinancement à mettre, soit 28 933.95 €.

On a même les plans de ces arrêts de bus. On va vous les montrer.

(Présentation des plans à l'assemblée).

Pour celui situé Place Camille Prost - Chalet, c'est celui qui est avant la fromagerie, l'ancien chalet. On va déplacer la bordure plus loin. Étant donné que les bus ont grandi depuis que ça a été fait, les bus font un mètre de plus maintenant par rapport à l'époque où ça a été fait. Afin qu'il y ait plus d'aisance et que l'arrière du bus ne dépasse pas sur le passage piétons, on va déplacer la bordure un peu plus avant. Cet arrêt va générer le plus de frais. Donc on va le refaire correctement.

Celui du collège des Louataux, la Région prend en charge presque tout. La commune prend en charge le trottoir derrière, jusqu'à l'entrée du collège.

Pour l'arrêt devant l'Oppidum, on est dans le pur cas : les rampants seront à notre charge et le restant à la Région.

Pour l'arrêt du lycée Paul Émile Victor, c'est pareil mais il restait du trottoir à finir, il n'a jamais été fait. On va en profiter pour faire le bout de trottoir également. C'est pour cela que c'est un peu plus cher.

L'arrêt SNCF c'est plat donc il faut tout créer. L'arrêt est à droite de la gare, juste avant le bâtiment cédé à la Communauté de Communes. Là, il faut surélever pour les gens puissent monter dans le bus et qu'il n'y ait plus la 1^{ère} marche. Mais ils auront la 2^{ème} et la 3^{ème} car nous n'avons pas des bus à accessibilité pour personnes à mobilité réduite. Tant pis, on doit se mettre aux normes. Ce n'est pas pour autant que quelqu'un en fauteuil roulant pourra grimper dans les bus. Vu que dans nos bus, il y a des marches. Que ce soit pour rentrer au milieu ou à l'arrière. C'est une obligation nationale pour des endroits où les bus sont des bus urbains donc où on peut rentrer en fauteuil roulant. Parce que c'est plat mais ça dans nos campagnes, ce n'est pas possible ça patine s'il y a à peine de neige ou de verglas, on ne peut plus circuler avec ça, ce n'est pas possible. C'est le même cas que pour les bennes à ordures. C'est pour ça que je suis bien au courant, ceux qui sont surbaissés. Donc c'est une loi que l'on fait appliquer à la campagne car c'est une loi nationale mais qui ne va nous servir strictement à rien. Mais tant pis, c'est comme ça. Il y aura toujours des marches à monter. Bref on applique la loi. Mais ça ne change rien au problème.

Vous avez eu le plan de financement et vous voyez lesquels ça concerne.

Y-a-t-il des questions ? (Néant). Pas de questions donc je mets au vote.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Unanimité).

Merci.

5. Réhabilitation de la Cité Javel : plan de financement

M. le Maire.- « La commune de Champagnole, soucieuse de l'efficacité énergétique de ses bâtiments, a fait réaliser en 2018 un audit énergétique complet de la Cité Javel, qui a fait apparaître la nécessité de réhabiliter le bâtiment.

Un besoin en bureaux au centre-ville, en plus des structures déjà présentes dans le bâtiment, s'est fait nettement ressentir. La commune accueille donc de manière provisoire plusieurs établissements (UDAF 39, DAC, ...) de manière provisoire dans le bâtiment de l'ancienne école hôtel de ville, situé à proximité immédiate.

Les objectifs de cette réhabilitation sont multiples, il s'agit de créer des nouvelles surfaces de bureaux notamment en aménageant le R+2, de rendre le bâtiment performant thermiquement, de le rendre accessible aux personnes à mobilité réduite et de le mettre aux normes incendie et électrique.

Le « fonds vert » annoncé par le gouvernement le 27 août dernier permet d'accélérer la transition écologique dans les territoires, et vise à accompagner les collectivités dans leurs démarches.

Ce fonds est doté de 2 milliards d'euros de crédits déconcentrés aux préfets pour le financement de projets présentés par les collectivités territoriales et leurs partenaires publics ou privés.

Dans cette perspective, 14 types de mesures finançables sont accessibles autour de 3 grands axes : le renforcement de la performance environnementale, l'adaptation des territoires au changement climatique et l'amélioration du cadre de vie.

Le montant total prévisionnel des travaux au stade APS (Avant-Projet Sommaire) s'élève à 1 029 000 € HT. Les financements sollicités sont les suivants : 50 % au titre du Fonds Vert (Etat), 30 % au titre de la DETR (Etat), et 20 % en autofinancement.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver l'inscription de cette opération dans le dispositif « fonds vert », d'approuver le plan de financement prévisionnel, d'autoriser le Maire à solliciter la subvention correspondante, de solliciter une subvention DETR sur le projet et d'autoriser le Maire à signer tous documents relatifs à cette opération. »

On avait désigné ici un architecte pour la réfection de la Cité Javel, l'ancien lycée qui est un peu encore dans son jus. Qui a été élève à la Cité Javel ? Avez-vous vu des modifications par rapport à quand vous étiez enfant là-bas ? Les fenêtres sont toujours les mêmes, elles sont d'époque, on ne sait pas de quand elles sont d'ailleurs, elles sont en bois.

Il n'y a pas d'isolation. On utilise le rez-de-chaussée et le 1^{er} étage mais pas en intégralité. Il y a encore un 2^{ème} étage où il y avait les dortoirs. Il y a également un grenier qui sera condamné. On déroulera de la laine de verre ou de roche, on verra ce qu'on mettra dessus. Parce que le plancher du grenier est au niveau des chéneaux, le grenier est dans la toiture. Au niveau du 2^{ème} étage, on a la surface utile du 1^{er} étage et du rez-de-chaussée. On va donc utiliser cet espace. Il est à refaire.

Mme Girod.- Est-ce que c'est un bâtiment classé ?

M. le Maire.- Non. La mairie, le château d'eau et l'église sont classés.

Il est dans le périmètre mais il n'est pas classé.

Non car tu as vu ce à quoi ça ressemblait avant qu'on enlève le bâtiment qui était en travers ? Ce n'était pas bien beau. C'est un bâtiment qui doit dater de la fin du 19^{ème} siècle à peu près, on ne sait pas la date exacte. Ce que je peux vous dire, c'est qu'en 1912, il était là parce que c'est là qu'il y a eu la 1^{ère} équipe de rugby à Champagnole ; l'établissement ne portait pas encore son nom. Car la personne concernée n'avait pas encore été proviseur de cet établissement, Jules Javel qui a été maire de Champagnole et qui était proviseur du lycée. En 1925-1927. Il n'y a pas été longtemps car il est décédé en 1927 je crois. C'est pour ça que Jules Javel n'a été maire que 2 ans.

M. Pernot.- C'est une place dangereuse ! (*Rires*).

M. le Maire.- Il s'agit donc de refaire tout ce bâtiment, il faut l'isoler, refaire l'électricité, l'accessibilité, c'est-à-dire mettre un ascenseur car il n'y en a pas.

Je vous rappelle que le DAC lié au psychisme et qui aide les personnes en difficulté, l'Union Départementale des Affaires Familiales U.D.A.F. 39, sont installés dans l'ancienne école d'en face, à titre provisoire. Quand ils sont venus là, je leur ai bien dit que c'était à titre provisoire, pour transférer ces organismes également dans le bâtiment Javel quand il serait refait. Il y a déjà ceux en place donc je propose d'aménager et tout refaire le 2^{ème} étage pour avoir un vrai pôle social qui soit regroupé là. En règle générale, ce sont des organismes sociaux mais pas tous. Il faut rendre performant d'une manière thermique, aménager le rez-de-chaussée plus 2 étages. Rendre accessible avec un ascenseur manquant aujourd'hui.

Il faut vite délibérer pour envoyer ce dossier en Préfecture pour qu'il puisse être financé par le Fonds Vert. Sachant que je crois Dole a déjà déposé un gros dossier à 900 000 €. Donc il risque de ne pas avoir de fonds vert pour tout le monde. Il y a 2 milliards d'euros mais dans le Jura, c'est 3 millions je crois.

On va donc vous présenter les plans, parce que l'architecte De Bagatelle a travaillé dessus. De Bagatelle, je vous le rappelle, c'est l'architecte qui a fait la Perception.

Vous reconnaissez les façades. Il y en a déjà une qui a été retapée lorsque le vieux bâtiment a été enlevé. L'autre façade a les petits escaliers.

Au rez-de-chaussée, côté gauche, il y a les 2 grandes salles d'étude, ce sont les salles communales où il y a les Super Bobines c'est une salle utilisée par le CCAS où les activités ont lieu. Ensuite vous avez l'autre grande salle en bas, de 57m², c'est la salle utilisée énormément pour les réunions. Puisque nous ne voulons plus de réunion dans cette

salle du Conseil municipal, ici, avant il y avait des associations qui faisaient leur assemblée générale en mairie. Mais le soir, la mairie est fermée donc les réunions ont lieu désormais dans la salle Dolto.

Les associations ont été rencontrées pour connaître également les besoins, qui vont forcément se limiter quand je leur annoncerai le tarif.

On voit également la cage de l'ascenseur.

Au premier étage, Online Forma Pro, c'est une société de formation. Il y a le CSAPA qui était hébergé gratuitement, mais là ça ne va plus être gratuit donc je ne sais pas s'ils vont avoir besoin d'autant de place, ça m'étonnerait.

La salle de réunion, ça sera à discuter car à partir du moment où il y a une salle de réunion en bas, je n'ai pas envie d'en refaire une même si elle est petite en haut. Il y aura une salle de réunion pour tout le monde. Il y a d'autres organismes.

Le 2^{ème} étage, l'UDAF, ABRAPA qui souhaite revenir là également mais pas pour amener toutes leurs voitures, mais amener les bureaux. Il faudrait donc 2 bureaux pour ABRAPA pour que les personnes viennent également ici au lieu d'aller à Archaos quand il y a des besoins. Et ils garderaient des locaux à Archaos.

M. Grenier.- Il y a quoi actuellement au 2^{ème} étage ?

M. le Maire.- Il n'y a rien.

On a énormément de demandes donc on va tout aménager le bâtiment.

Le DAC c'est 6 personnes, l'UDAF ils sont 6 ou 8 personnes. On a également l'Espace Nordique Jurassien, qui est là. Ils ne sont pas mentionnés pour l'instant.

M. Vuillermoz.- Il n'y a pas le rectorat aussi ?

M. le Maire.- Il y a l'Inspection Académique également, oui. Ils utilisent tout l'ancien appartement de l'ancien proviseur.

Il va bien falloir qu'ils se resserrent aussi un peu. Mais il nous faut lancer le plan de financement. Il y en a pour 1 million. Maintenant pour 1 million on n'a plus grand-chose. Avec le désamiantage, la démolition, création d'un ascenseur, changement des menuiseries, isolation intérieure du bâtiment parce qu'on ne va pas le faire en extérieur vu que c'est un bâtiment en pierre de valeur. Vous savez qu'on n'a pas beaucoup de bâtiment en pierre de valeur à Champagnole. Celui-là en est un, on va donc le conserver.

Changement de toutes les menuiseries, de toutes les fenêtres, sauf la façade.

L'Architecte des Bâtiments de France (A.B.F.). Il ne veut pas que l'on mette du PVC même gris, il nous exige de l'alu. Vous voyez la somme. Alors que celui d'avant, Monsieur JEAN a autorisé la façade qui a été refaite, elle est en PVC gris.

Plâtrerie, peinture, ce n'est pas le plus conséquent, les cloisons, chauffage, ventilation. Il est chauffé au gaz.

Je ne connais pas toutes les chaudières de la ville mais on garde la chaudière, c'est bien. La plomberie, l'électricité. Moralité : 1 million.

On va donc demander au Fonds Vert, subvention de 50 %, on va vite se dépêcher, c'est pour cette raison que l'on en parle ce soir. On a reçu hier ou avant-hier aussi ces chiffres. Dans la note de synthèse c'était précisé qu'on vous donnerait les chiffres car on ne les avait pas avant.

On va également demander à la D.E.T.R. Si on arrive à 60 % de subventions, je vous dis franchement, ça ne sera pas mal. Je vous rappelle qu'au budget, on a déjà mis 300 000 € de côté cette année, pour cette opération-là. Donc vous avez la liste établie par l'architecte et vous avez les subventions que l'on va demander. En espérant qu'on en ait le maximum. On ne peut plus vivre avec ce bâtiment dans cet état.

M. Tissot.- Durée des travaux ?

M. Delfau.- 10 mois

M. le Maire. 10 mois mais on peut travailler par niveau. Si on a un niveau inoccupé, on commence par faire le 1^{er} niveau inoccupé, faire l'ascenseur et si on attaque au niveau du rez-de-chaussée, ceux du rez-de-chaussée vont provisoirement en haut et une fois terminé, ils redescendent au rez-de-chaussée. Et vice-versa avec le 1^{er} étage. C'est l'intérêt d'avoir un niveau inoccupé. On n'est pas sous pression pour déménager ceux qui sont dans l'autre bâtiment. Sachant qu'à terme, il faudra vider ce bâtiment.

M. Pernot.- On voulait mettre la bibliothèque à l'époque. C'est pour ça qu'on l'avait vidé.

M. le Maire.- C'est pour ça que je vais le revider afin de faire une bibliothèque intercommunale, mon cher. Une médiathèque.

M. Pernot.- C'est le but.

M. le Maire.- C'est le but. Mais il faut le revider.

M. Pernot.- Mais il faut le remplir à nouveau. (*Rires*)

M. le Maire.- Non mais il y a un jeu de chaises musicales. Il faut faire la Cité Javel pour vider toute la partie sociale, après il va falloir déplacer également l'école d'aides-soignantes. Pour se faire, je la verrais bien dans le bâtiment qui va être libéré le jour où on ramène tout le centre d'animations loisirs au centre aéré. Il y a des salles qui vont se libérer pour les aides-soignantes. Ça correspond juste à ce qu'il leur faut. Il y aurait également le GEM. On y arrivera afin que l'on cède ce bâtiment à la Communauté de Communes et en relation avec la commune, qu'il y ait une médiathèque d'intérêt intercommunal.

Donc vous voyez, il y a encore un peu de travail.

Là, il faut approuver le plan de financement.

Le plan de financement permet de demander les subventions et donc si on veut que ça parte dès demain, il ne faut pas perdre de temps sur cette affaire.

Y a-t-il des questions ou ais-je été suffisamment précis ? (*Néant*).

M. Mignotte.- Il y a combien de surface habitable au total ?

M. le Maire.- Habitable ? 1 000 m².

M. Mignotte.- 1 000 € du m², en gros.

M. le Maire.- Environ, y compris à la création de l'ascenseur.

On ne part pas dans le luxe, mais quelque chose d'isolé correctement.

Autre question ? S'il n'y a pas de question, je mets au vote sur le plan de financement :

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Unanimité).

Merci.

HUITIÈME COMMISSION : COHÉSION SOCIALE

6. Attribution de subventions

M. le Maire.- Mme Filippi n'étant pas là, je vais vous présenter ce dossier.

Les membres de la Commission Cohésion Sociale, réunis le 30 mars dernier, ont étudié diverses demandes de subventions à l'appui des bilans d'activités et documents financiers, et ont établi les propositions suivantes :

Associations	Proposition 2023
Valentin Haüy (malvoyants)	80 €
Saint Vincent de Paul	450 €
Entraide et Amitié	12 350 €
ASAPA 39 : subvention exceptionnelle en vue de l'acquisition d'une « Borne Mélo » interactive	1 000 €
« Missions des Possibles et Team Bancales » : subvention exceptionnelle pour l'organisation de la manifestation « l'Ain Possible – Défi Bancal »	300 €

Entraide et Amitié, c'est l'association qui donne les colis aux personnes âgées en fin d'année. La subvention augmente car la nouvelle présidente a précisé qu'il y avait de l'inflation et il faut les augmenter à cause de l'inflation. D'habitude la subvention était de 10 000 €, depuis des années.

Pour ASAPA 39, subvention exceptionnelle pour la « Borne Mélo interactive ». Marylène vous savez de que c'est ? Car il n'y a que vous qui étiez à la commission.

Mme Vernier-Thiémard.- Il me semble que c'est une borne interactive qui permet d'améliorer la qualité de l'animation réalisée auprès des résidents de l'E.H.P.A.D. de Champagnole, en mettant à disposition une multitude d'activités et de musique.

Il me semble que c'est l'association qui a également créé un vélo pour sortir les résidents de l'hôpital.

M. le Maire.- Oui, c'est une bonne idée. C'est très bien, c'est pour nos champagnolais aussi. Merci pour ces précisions parce que je ne savais plus.

Missions des Possibles et Team Bancales, c'est Monsieur RUTY qui organise bientôt, le 6 mai, une marche pour les personnes qui ont eu un cancer, donc la fin de la marche

se fera sur la place de Champagnole afin d'organiser sa manifestation. D'ailleurs M. RUTY, de Gillois, me semble-t-il, c'est l'ancien maire de Gillois, il tenait un stand pour la Marche Rose, le plus proche de la mairie.

Mme Vernier-Thiémond.- C'est une marche qui relie Foncine-le-Haut, Champagnole et Nozeroy, le long de l'Ain et ils s'arrêtent à Champagnole.

M. le Maire.- On en parle avec M. RUTY depuis 6 mois. Donc pour son association, il est proposé une subvention de 300 €

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver le versement de ces subventions et autoriser le maire à signer toutes les pièces nécessaires. »

Avez-vous besoin d'autres explications ? Avez-vous d'autres questions concernant ces subventions, qui ont été approuvées par la commission ?

Pas de question.

Je mets au vote.

Est-ce qu'il y a des votes contre ?

Y a-t-il des abstentions ?

(Unanimité).

Merci pour eux.

NEUVIÈME COMMISSION : FINANCES

7. Fixation du taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

M. TISSOT.- « Chaque année, les communes ayant opté pour la taxe d'enlèvement des ordures ménagères doivent en fixer le taux avant le 15 avril.

La Direction Départementale des Finances Publiques a transmis le montant des bases d'imposition prévisionnelles de la T.E.O.M. pour l'année 2023, soit 10 630 042 € (10 249 711 € en 2022).

La Communauté de Communes Champagnole Nozeroy Jura a fixé la contribution globale de la Ville à 626 484 € pour l'année 2023 (623 154 € en 2022).

Ainsi, afin de pouvoir financer la contribution globale de la Commune de Champagnole, et après avis favorable de la commission des finances, il est proposé au Conseil municipal de fixer le taux de T.E.O.M. à 6 % en 2023 (pour rappel : 6.15 % en 2022 et 6.35 % en 2021). »

Avez-vous des questions ? (Néant).

M. le Maire.- Petite remarque : ce n'est pas que les gens paieront moins, vu qu'on passe de 623 154 € à 626 484 €, il n'y a pas un gros écart. Mais je vous rappelle que la taxe foncière, les bases du foncier bâti ont augmentées de 7 % cette année, c'est l'État qui a décidé. Le passage de 623 154 € à 626 484 € est dû au fait de l'augmentation de la population, car les tarifs n'ont pas changé au SICTOM d'une année à l'autre. Ensuite, la baisse du taux viendrait du fait que l'État a augmenté la base de 7 %. On est passé de 10 249 711 € à 10 630 042 €. La base du foncier bâti qui est la valeur locative des bâtiments. Donc ce sont des opérations qui se font pour arriver à ces chiffres. Voilà le pourquoi. Les chiffres peuvent paraître bizarres.

M. Tissot.- Comme ils allaient dans le bon sens.

M. Pernot.- Pas tant que ça.

M. le Maire.- Non, 6 % de 10 630 042 € c'est comme 6.15 % de 10 249 711 €, à peu près.

Il y en a qui augmentent, d'autres qui baissent. Mais au bout du bout, pour les propriétaires, quand vous regarderez votre taxe foncière, il ne devrait pas y avoir une grosse évolution. Voilà les explications que je voulais donner.

M. Tissot.- Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Unanimité).

Je vous remercie.

8. Vote du taux de la Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires (T.H.R.S.)

M. TISSOT.- « Par délibération du 15/12/2022, le Conseil municipal a reconduit les taux des Taxes Foncières sur les propriétés bâties et non bâties (respectivement 43.82 % et 42.65 %) pour l'année 2023.

Concernant le taux de la Taxe d'Habitation, celui-ci a été figé depuis 2020 et l'État verse une compensation.

Depuis cette année, les communes doivent de nouveau voter un taux de TH, mais uniquement sur les résidences secondaires (THRS).

Les propriétaires de résidences secondaires continuant toujours de payer la THRS.

Pour information, la commune a perçu 77 013 € au titre de la THRS en 2022, le taux étant figé à 10.73 %.

Afin de conserver l'ensemble des taux d'imposition à leur niveau actuel, (après avis favorable de la commission des finances), le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de maintenir le taux de T.H.R.S. à 10.73 % pour l'année 2023. »

Avez-vous des questions ? (Néant).

Des remarques ?

M. le Maire. C'est le taux de 10.73 % qui me surprend.

On avait combien avant de taux pour la taxe d'habitation ?

M. Jacquier.- C'était celui-là.

M. le Maire.- C'est ce qu'on avait ?

M. Jacquier.- On avait 19.70 % en foncier mais là le taux de foncier qui est de 42 % c'est le taux de Champagnole plus celui du Conseil Départemental. En compensation de la taxe d'habitation.

M. le Maire.- J'avais en tête, 1.19. Excusez-moi mais comme maintenant tout est additionné.

M. Tissot.- Après on se posait la question, de dire on va augmenter le taux de la Taxe d'Habitation pour les Résidences Secondaires, mais vu la modicité de ce que l'on récupère, ça

serait été bien compliqué et rien d'extraordinaire pour n'avoir rien de plus et cela pourrait poser quelques problèmes par ailleurs. Ça n'a pas grand intérêt.

M. le Maire. - Oui, c'est vrai que les régions vraiment touristiques peuvent se poser la question. Je ne sais pas par exemple Terre d'Émeraude, les Rousses, Foncine-le-Haut.

Ça ne va pas faire des mille et des cent encore ça. Enfin autant le prendre.

M. Tissot. - Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

(Unanimité).

Je vous remercie.

DOUZIÈME COMMISSION : FLEURISSEMENT ET SERRE HORTICOLE

9. Syndicat Horticole et d'embellissement de la Région de Champagnole : retrait d'une commune

Mme DELACROIX. – Afin de satisfaire à une obligation légale de délibérer sur le retrait d'un membre d'un syndicat.

« Le 5 avril dernier, le Comité Syndical du Syndicat Horticole et d'Embellissement de la Région de Champagnole a accepté à l'unanimité le retrait de la commune de Songeson.

Après la validation de ces modifications par le Préfet, le syndicat horticole sera composé de 40 communes.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver le retrait de la commune de Songeson du Syndicat Horticole et d'Embellissement de la Région de Champagnole. »

Avez-vous des questions ? (Néant).

S'il n'y a pas de question, je mets au vote :

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Unanimité).

Merci.

HORS COMMISSION

10. Subvention à l'association Jouef 39

M. le Maire. – « L'association Jouef 39 a organisé les 8 et 9 avril 2023 à l'Oppidum la 3^{ème} expo-bourse, après le succès de la première édition qui avait eu lieu en 2019 et de la seconde en 2022.

L'événement comportera notamment des expositions des premiers trains Jouef, la présentation de différentes maquettes et circuits, des animations.

L'association a sollicité plusieurs partenariats pour couvrir un budget prévisionnel de 8 700 € pour cette manifestation.

Il est proposé d'attribuer une subvention de 1 000 € par la ville.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver l'attribution d'une subvention de 1 000 € à l'association Jouef 39 pour l'organisation de l'expo-bourse de Jouef. Vous voudrez bien autoriser le Maire à signer toutes les pièces nécessaires. »

Est-ce que vous y êtes allé ? Ils ont renouvelé des maquettes qui venaient d'ailleurs. C'était bien. Vous avez vu Légo ? La mairie de Champagnole, avec le Maire avec son écharpe qui est en train de marier des gens.

Mme Girod.- Oui il y avait tout en légo aussi.

Mme Delacroix.- Elle a changé la perruque.

M. le Maire.- Oui, c'est vrai j'ai vu, au début ils avaient mis des cheveux noirs au Maire et après ils ont mis des cheveux blancs, par délicatesse !

C'était vraiment super, je suis resté un grand moment parce qu'ils ont fait fonctionner les maquettes, ils bossent tous. Je parle pas spécialement que des nôtres, parce que la grande maquette de Champagnole, nous ne l'avons pas encore. Mais il y a des passionnés. Ils ont eu 1 000 personnes le samedi mais le dimanche, je ne sais pas.

Il s'agit notamment de trains Jouef, mais il y a également d'autres maquettes, circuits et d'autres. Et en Légo c'était beau aussi.

L'entrée est modique, à 2 €.

Ils sollicitent une subvention de la ville. Je suppose qu'ils en ont demandé ailleurs mais je ne sais pas.

Avez-vous des questions ? (*Néant*).

Ceux qui sont allé, sont contents et ceux qui ne sont pas allé, ont eu tort !

S'il n'y a pas de question, je mets au vote :

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(*Unanimité*).

Merci.

On arrive aux questions diverses.

Questions diverses

M. le Maire.- Donc avec David, on a réussi à rentrer aujourd'hui. Car hier matin nous sommes partis avec le Conseil Municipal des Enfants actuel plus ceux qui étaient disponibles du Conseil Municipal Enfants d'avant, qui eux, n'avaient pas eu de voyage républicain ni de voyage plus divertissant du fait du Covid. Nous sommes donc partis avec des 3^{èmes} et des CM2. Ça faisait une bonne différence de taille.

Le Conseil Municipal Enfants part tous les 2 ans, car ils sont élus tous les 2 ans, faire un voyage pour visiter l'Assemblée Nationale. Ils étaient partis une journée visiter la Cité des Sciences et l'Assemblée Nationale. Une autre fois, nous étions allés avec eux au Parlement Européen à Strasbourg et le lendemain ils étaient allés à Europapark.

C'est pour cette raison que Cathy et Victor ne sont pas là parce qu'ils sont en train de rentrer en bus.

Nous avons donc été reçus par Madame le Sénateur, Madame Marie-Christine CHAUVIN, qui nous a très bien reçus. On devait débiter à 10H mais nous avons attaqué à 11H. On a visité le Sénat, c'est une belle bâtisse.

Il y avait 26 enfants plus les accompagnateurs : Léo DI PASQUALE, qui a été le premier Maire-Enfant. Il y avait également Emma BOIVIN, qui a été Maire du 3^{ème} Conseil Municipal Enfants. Car la 2^{ème} était Marie-Lucie BOJ, entre temps. Nous avons également Blanche BOUCHER, la Maire du Conseil Municipal Enfant précédent. Nous avons 5 Maires ou anciens Maires-Enfant.

D'ailleurs Léo DI PASQUALE m'a fait remarquer qu'il avait été Maire de Champagnole avant moi. Oui c'est vrai !

M. Pernot.- Ce n'est pas faux !

M. le Maire.- Donc nous avons visité le Sénat, ensuite nous avons mangé dans une brasserie à côté du Sénat. On est parti à pied du Sénat nous sommes allés au Pont de l'Alma, faire un tour de bateau-mouche, avec lequel vous pouvez visiter presque tous les monuments de Paris. Nous sommes passés à côté de Notre-Dame en reconstruction, le Louvre. Ensuite, on est reparti à pied raviver la flamme du soldat inconnu, qui est sous l'Arc de Triomphe. Nous les avons reçus à Champagnole avec la flamme, au mois de novembre dernier. Et donc nous avons commencé à négocier avec eux le principe pour que le Conseil Municipal Enfant aille raviver la flamme à Paris.

Nous vous ferons passer les photos après car moi je n'en ai aucune puisque j'étais dans le rang protocolaire. Je n'ai pas pu prendre de photos mais avec le retour de Cathy et Victor nous aurons les photos.

M. Tissot.- On en a vu sur Facebook.

M. le Maire.- Oui il y a pas mal de photos. Allez voir sur Facebook.

Et donc c'est notre Maire-Enfant qui a ravivé la flamme avec l'épée donc c'était un honneur car ça fait quand même 100 ans que ça dure. Ce n'est pas rien, ils le font tous les jours à 18H30. Il y a eu un mini-défilé parce qu'il y avait 150 mousses de l'école des Mousses de Brest. Il y avait un Député du secteur de Montpellier, il y avait aussi les enfants du Conseil Municipal des Enfants de Saint Sorlin en Isère et il y avait une adjointe au Maire de Puteaux avec des enfants du Conseil Municipal des Enfants de Puteaux.

Ils ont donc bloqué le haut des Champs Élysées pour que l'on puisse faire notre défilé. Je ne vous dis pas à 18H le soir, la place de l'Étoile toute bloquée pour que l'on passe en défilant, les mousses ont chanté la Marseillaise, c'était très bien. Et on a pris un orage carabiné à 5min de la fin de la cérémonie, c'était épouvantable. Le ciel était tout noir, ça s'est mis à grêler mais la cérémonie est allée au bout. J'ai fini dans un sacré état, j'étais trempé ! Heureusement, nous nous sommes mis à l'abri après. Et les enfants des deux Conseil Municipaux Enfants sont allés voir Mickey le lendemain ! C'est bien d'allier les deux.

David, quelle anecdote as-tu à raconter ?

M. Dussouillez.- 12 km de marche !

M. le Maire.- Oui 12km de marche, j'en ai encore mal à la cruralgie.

M. Dussouillez.- Je crois que la Marseillaise chantée par les Mousses sous l'Arc de Triomphe a vraiment marqué les enfants, et à côté de la flamme qu'ils voient à la télé à tous les défilés officiels que l'on peut voir.

M. le Maire.- Il y avait le Maire-Enfant et ses 2 adjoints présents en tête du défilé. Ils bloquent l'Arc de Triomphe et le défilé démarre. On a donc fini de monter le haut des Champs Élysées, pas long, 100 mètres mais les gamins étaient impressionnés. Il y a de quoi.

Ils ont déjà tous vu la flamme à la télé. Il a fallu aider le Maire-Enfant car le glaive est très lourd. Ils étaient 2 enfants pour le tenir plus un adulte qui a soutenu. Après on a failli perdre quelques portes drapeaux qui ont failli s'envoler avec leurs drapeaux. C'était quelque chose !

M. Dussouillez.- Au fond c'était la Défense. Ça arrivait noir devant nous.

M. le Maire.- Oui, on voyait bien la Défense et on voyait que ça nous arrivait dessus. Donc on a pris l'orage.

Les enfants étaient très contents, ils ont beaucoup appréciés le Sénat également. Et l'Arc de Triomphe les a tous très impressionnés.

La flamme revient chez nous. C'est programmé le vendredi 5 mai. Ils repassent par là et ils se plaisent à Champagnole donc ils souhaitent revenir. Ce sont des sportifs qui passent dans l'association, pour la plupart, ce sont des anciens militaires.

J'ai reçu quelques photos, la 2^{ème} journée avait l'air de très bien se passer aussi.

Pascal, as-tu quelque chose à ajouter sur le Conseil Municipal des Enfants ? Non.

On tenait à vous donner le compte-rendu de notre journée. C'est agréable, c'est le bon côté.

Le prochain Conseil municipal avait déjà été annoncé.

Je peux vous annoncer qu'il y en aura un le 9 juin qui n'était pas prévu.

Mme Rigoulet.- C'est rapproché, ça fait 15 jours d'écart !

M. le Maire.- Il n'y aura qu'un seul point à l'ordre du jour : désignation des grands électeurs pour l'élection des sénateurs.

Mme Rigoulet.- Mais le 9 juin c'est un vendredi !

M. le Maire.- Obligatoire. Tous les conseils municipaux de France se réuniront ce jour-là. Le décret a été publié pour désigner les grands électeurs qui iront voter aux sénatoriales. Ce sera fin septembre.

M. Pernot.- On peut donner son pouvoir ?

M. le Maire.- Au Conseil municipal, oui.

Le 9 juin.

Mme Delacroix.- Oui mais à quelle heure ?

M. le Maire.- On n'a pas encore défini d'heure. Ça sera un vendredi et ça durera un quart d'heure.

Mme Delacroix.- Les sénatoriales, c'est quand ? Le 24 septembre ?

M. le Maire.- Je sais bien qu'il y a un anniversaire !

Le prochain conseil municipal sera le 23 mai.

Mais je crois que l'on ne peut pas faire le conseil du 23 mai avec celui du 9 juin parce qu'il doit y avoir, je crois, qu'un seul point à l'ordre du jour : la désignation. C'est tout.

Mais je vous dis que ce sera un conseil d'un quart d'heure.

On va recevoir les informations mais je ne sais même pas combien on a de places pour les grands électeurs. Ça doit être une quinzaine.

M. Dussouillez.- Une quinzaine, je crois.

M. Pernot.- C'est un débat de fin de conseil bien minoritaire pour les grands électeurs.

M. le Maire.- Vu que c'est un débat de fin de conseil, on va le passer sous la toise, on va bien voir combien il mesure ! Les grands électeurs, je n'en sais rien ! C'est toujours pareil, c'est une proportion. Il y a des règles et elles seront respectées.

M. Dussouillez.- En tous cas pour ceux qui seront désignés, ça sera le 24 septembre, présence obligatoire.

M. le Maire.- Normalement, par tradition, c'est le Maire, les Adjoints, les Conseillers délégués et ensuite des conseillers municipaux. Sachez bien que pour celui qui sera désigné c'est présence obligatoire, sur une journée complète. Oui parce qu'il y a 2 tours. Généralement, il n'y a pas qu'un tour.

Mme Delacroix.- C'est 15 délégués.

M. le Maire.- 15 délégués, après on saura la répartition minorité / majorité.

Ça dure toute la journée, c'est un dimanche, c'est à Lons. Et il y a une amende pour celui qui est désigné et qui ne vient pas. Pour celui que ça intéresse, je vous préviens tout de suite.

M. Pernot.- Oui y a une amende. Donc celui qui s'en va à la pêche...

M. le Maire.- Donc on les désignera, on fera un conseil municipal exceptionnel. Autre question diverse ? Vous avez la parole.

M. Olivier.- Les urgences, on a du nouveau ?

M. le Maire.- Non. Il n'y a pas d'urgences, je suis vraiment peiné d'un fait. Quand on voulait vraiment se révolter contre, d'une manière à ce que les gens entendent notre désaccord avec ce qui est en train de se passer, a été blackboulé par l'histoire des retraites et par des inconscients qui sont venus saborder, je ne sais pas si c'est volontairement ou pas, la manifestation de Lons le Saunier.

Ils se sont fait un petit plaisir en huant Clément, entre autre. Moi ils ne l'ont pas fait car je n'ai rien dit, j'ai pris la parole 10 secondes. Je n'ai pas eu envie vu ce qui s'était passé

avant. La manifestation de Lons le Saunier a été complètement ratée, on va dire. Il n'y a plus d'urgentiste, ils ont mis en place, comme ils souhaitent le faire où il y a un infirmier urgentiste ou un infirmier, un chauffeur. Ils sont 2 ou 3, sans médecin urgentiste et si jamais ils déclenchent un médecin urgentiste soit de Lons, soit de Morez, soit de Pontarlier s'il y en a de disponible à ce moment-là, parce qu'il peut être de sortie également. Ça, c'est mis en place et je ne sais pas si l'ARS dit bien son mot là-dedans, et le directeur de l'hôpital de Lons le Saunier n'a pas du tout l'intention, à mon avis, de revenir en arrière.

J'ai eu au téléphone Mme VINCENT, médecin à Champagnole, qui s'occupe de la contestation, qui veut refaire quelque chose en mai. Parce qu'il n'y avait pas de date qui convenait.

Mme Delacroix.- Après les week-ends de mai, ça sera des week-ends avec des ponts.

M. le Maire.- Ce qui m'a vraiment désolé, c'est ce que ce soit enterré et vraiment mis à mal par des manifestants venus manifester pour tout autre chose. Et ça a complètement flingué le truc.

M. Pernot.- Demain, si des manifestations doivent être organisées, par qui que ce soit. Mais qu'elles le soient à Champagnole. Parce qu'il est clair qu'à Lons, de manière directe ou indirecte, je ne sais pas, toujours est-il que la manifestation a été, comme tu l'as dit, détournée de ses objectifs. Et qu'elle a été récupérée par des mouvances qui n'ont rien à faire dans le combat qu'on mène et qui n'en ont rien à faire des urgences, j'en suis persuadé.

Je ne vais pas rentrer dans une polémique avec eux parce que le problème est qu'aujourd'hui nous avons un service des urgences sans urgentiste. On a une population de plus de 30 000 habitants qui ne bénéficie pas du service normal que l'on peut attendre. C'est délibérément choisi par le directeur de l'hôpital de Lons en complicité, si je puis dire, avec l'ARS, puisqu'il ne peut pas mettre en place un tel schéma sans avertir son autorité de tutelle. Donc quelque part, je pense qu'il faut agir dans un esprit purement champagnolais.

L'autre point qui m'inquiète concernant l'hôpital, je sais même plus comment il faut l'appeler cet hôpital. Grand Jura Sud je ne sais pas quoi. Parce que finalement c'est redevenu le petit hôpital de Lons. Il faut appeler un chat un chat. Sous la direction de M. Ducolomb, l'hôpital qui devait être l'hôpital de tout un territoire est finalement redevenu l'hôpital de Lons. Le petit hôpital de Lons, qui va mal finir d'ailleurs. Il va mal finir parce qu'un jour toute la population de notre bassin en place se détournera de cet hôpital.

Il y a un autre point sur lequel je veux insister, c'est la problématique de Vannoz. Que les choses soient claires, en tant que Président du Conseil Départemental, j'ai été amené à donner l'autorisation du transfert des lits de Vannoz sur l'organisation de François, puisqu'elle s'appelle comme ça maintenant, sur Lons le Saunier. Mais en contrepartie, dans notre accord, il était prévu que l'hôpital public allait développer une quarantaine de chambres supplémentaires pour que finalement le nombre de lits d'EHPAD sur le territoire ne soit pas amoindri. Bien évidemment, je n'intègre pas dans ce raisonnement, l'autre EHPAD qui normalement sera en construction.

Je voudrais insister sur Vannoz, c'est pour ça qu'à ce jour, je demande et j'écris à l'ARS pour suspendre le transfert de Vannoz vers Lons, dans l'attente des 40 places qui ont été promises lorsque le Conseil Départemental a donné son accord pour que ces échanges puissent se faire afin d'améliorer la qualité d'accueil des résidents. Les 30 lits de Vannoz portaient sur Lons dans l'organisation de François, mais en contrepartie, ils devaient remettre 30 ou 40 lits sur l'EHPAD de Champagnole. Le début des travaux n'a même pas été envisagé, parce que

chaque fois on me dit ne vous inquiétez pas, les travaux commenceront en septembre. Mais ça fait 5 ans, qu'on me dit la même chose. C'est l'ARS et l'interaction de l'hôpital. C'est pour ça que je veux vraiment vous faire entendre cela. Je le ferai entendre également au prochain Conseil communautaire pour que toute la population du territoire soit avertie. Que si l'ARS ne satisfait pas notre demande, ce sont tous les lits de Vannoz qui seront en déficit sur notre territoire. Donc là aussi, il y a matière à s'interroger sur la manière dont on apprécie l'hôpital Jura Sud. Redonnez-moi le nom exact.

M. le Maire.- Oui Hôpital Jura Sud

M. Bonjour.- Oui Communauté Hospitalière Jura Sud.

M. Pernot.- C'est Communauté Hospitalière Lons le Saunier, point barre. Rétréci en plus.

C'est important ces histoires de lits d'EHPAD parce que personne ne mesure les enjeux qui vont se découvrir dans les prochaines années, avec la massification du nombre de résidents. C'est sûr que ceux qui auront les lits à proximité, ça sera toujours plus simple que d'être obligé de faire 30, 40 ou 50km pour aller voir ses anciens à l'EHPAD. Et surtout que les anciens à l'EHPAD, ça sera nous !

M. le Maire.- Je m'interroge également sur, vous savez il y a un dicton en France qui dit quand tu veux tuer ton chien, tu dis qu'il a la rage. L'hôpital de Champagnole, je le connais, je sais comment c'est fait, je sais comment c'est dispatché, les chambres, les couloirs et la largeur des portes, etc. Considérant que quand on va à l'EHPAD de Champagnole et qu'on va dans les services qui sont fermés, ce sont exactement les mêmes chambres parce que ce sont des services qui ont fermé il y a très peu de temps. Et quand on me dit que l'on ne peut pas commencer les travaux parce qu'il y en a pour 5 à 7 millions. Mais 7 millions de quoi qu'ils veulent faire ? Je ne vois pas la différence entre les couloirs et les chambres qui sont actuellement et qui vont être reprises pour agrandir l'EHPAD, pour faire des nouvelles chambres. Je ne vois aucune différence mis à part peut-être un petit coup de peinture pour rafraîchir, par rapport à l'EHPAD actuel. Là, franchement, je me pose des questions.

Ensuite, je suis allé en Comité de Surveillance, je leur dis là-bas que ça ne sert à rien.

Je me suis révolté contre Monsieur le Directeur, je ne sais pas l'effet que ça aura car de toute façon, on est Conseil de Surveillance mais on ne surveille rien du tout, on va être clair. Parce qu'ils se fichent royalement de ce que l'on dit de toute façon. Il m'a annoncé que les SSR seraient peut-être fermés pendant l'été, en juillet et août à Champagnole. Faute de médecin également. Je me suis révolté contre, c'est hors de question. Mais je vous dis franchement, je n'ai pas de diplôme de médecin. Je ne vais pas aller faire le médecin là-bas cet été. C'est comme ça que l'on nous traite. Avec Clément, nous sommes bien en phase sur ce dossier.

Je suis désolé, tant que le conflit des retraites ne sera réglé, arrêté ou quelque soit l'issue. Notre défense de notre hôpital par des manifestations ou je ne sais quoi ça ne fonctionnera pas parce qu'il y a un amalgame qui est fait.

Mme Vernier-Thiémard.- Ce qui est dommage c'est que ça concerne tout le monde. Ce n'est pas que Champagnole, c'est vraiment tout le monde.

À Lons, il n'y avait pas beaucoup de monde. J'aurais pensé que St Claude aurait beaucoup plus bougé. Dole aussi.

M. le Maire.- Il y avait moins de monde qu'à Champagnole. Mais y a des braillards qui sont venus casser le truc.

M. Pernot.- De toute façon, la manifestation était on ne peut plus mal organisée. On avait laissé entendre avec Guy, que l'on souhaitait que l'on arrive devant l'hôpital et que l'on rentre dans l'hôpital, ça me paraissait logique puisqu'on avait une revendication à destination de l'hôpital. Et quand on était sur la place, c'est une manifestation qui est devenue un espèce de délire collectif sur lequel je ne reviendrai pas mais qui n'avait aucun intérêt par rapport à l'objet qui était le nôtre. Du moins, le mien et celui qu'on partageait entre champagnolais. Donc c'est pour ça qu'à un moment donné, Guy a raison, tant qu'il y aura ces manifestations concernant la problématique des retraites. Il ne faut pas amalgamer parce que l'on va être pollué par tous les mouvements qui voudront faire entendre leur parole concernant les retraites.

M. le Maire.- Le Docteur Vincent souhaite redémarrer en mai, je ne sais plus la date exacte. Je vous redirai ça. J'espère que le mouvement sur les retraites sera réglé d'ici là.

M. Dussouillez.- On en saura plus demain.

M. le Maire.- Voilà, ce que je voulais vous dire.

Questions diverses toujours.

M. Cuevas.- J'ai une question qui m'a été posée hier. Par rapport aux caméras, est-ce qu'il y a déjà des affaires qui ont été réglées grâce à ces caméras ? Parce que vu ce qu'il s'est passé en pleine journée à Orange la semaine dernière, les gens commencent à s'inquiéter en se disant si y a des caméras mais qu'il peut se passer un peu n'importe quoi en pleine journée, à quoi servent-elles ?

M. Dussouillez.- Il y a une différence d'appréciation sur les utilisations de la vidéoprotection. Là, sur Orange, vous avez à faire à du grand banditisme, parce qu'ils ont renouvelé l'opération à Louhans il y a 2 jours. Donc dans ces opérations-là, la vidéo sert vraiment à l'enquête. Par contre sur les faits au quotidien, oui, les résolutions des affaires. On ne peut pas tout dévoiler parce que ça reste de l'instruction de Gendarmerie mais beaucoup de petites affaires ont été élucidées grâce à la vidéo.

Les tags, le tagueur a été identifié grâce à la vidéo.

M. Cuevas.- C'est bien que les gens sachent à quoi elles servent. Parce que quand on voit les montants quand on vote le budget. Moi je les ai voté les budgets, ce n'est pas un reproche. Mais c'est pour se rendre compte de la réalité. Je ne dis pas de dévoiler les secrets.

M. Dussouillez.- Il ne s'agit pas de secrets !

M. le Maire.- Il y a beaucoup de petites affaires, de petits délits qui se sont résolus ou d'incivilités. Les délits de fuite sur la place là, entre autre, on retrouve qui c'est. Celui qui avait volé le sac à main d'une ancienne dame décédée maintenant, sur la place, on a vite retrouvé qui c'était. Celui aussi qui cassait les rétroviseurs sur la place, qui faisait n'importe quoi.

Par contre, sur les affaires de grand banditisme, ils prennent les vidéos parce qu'ils font des corrélations sur des manières de faire, ça peut très bien être aussi sur des manières de marcher, et c'est là qu'ils recoupent toutes les affaires au niveau national. Enfin, je ne suis pas gendarme non plus. Par contre, on ne sait pas non plus de petites affaires d'incivilités ou de petits délits ça évite. On n'en sait rien.

M. Pernot.- Ça a un aspect dissuasif.

M. Dussouillez.- Les incendiaires des véhicules ont été appréhendés grâce à la vidéo. Après la justice, c'est autre chose.

M. le Maire.- Oui ça résout, ça évite et ça résout des affaires. Mais les gendarmes sont très contents, au niveau du grand banditisme, d'avoir toutes ces informations. Parce qu'ils savent c'est telle équipe, telle équipe. Je vous dis, rien qu'à l'allure des gens, à la démarche, ils peuvent dire c'est telle équipe qui a agi là, telle équipe qui a agi là. Et après, quand ils sont appréhendés pour quelque chose, ils peuvent faire le lien et ils savent exactement tout ce qu'ils ont fait.

Autre question ? Pas de question.

La séance est levée, merci d'être venu.

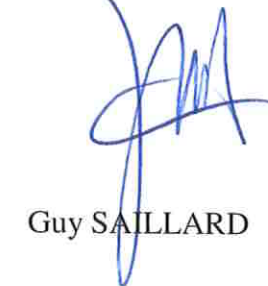
Aucune autre question n'étant soulevée, la séance est close à 21H10.

La Secrétaire de Séance,



Alexandra ROUSSEL

Le Maire,



Guy SAILLARD



000867